

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Christine Pelland

<https://www.cadre21.org/membres/557e592cd48f6f8781d3233b>

Date d'obtention : 2023-11-28 18:51:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape est de rencontrer la personne qui vient se confier puis de procéder à l'évaluation de la situation et de rencontrer les autres témoins au besoin. Si nous soupçonnons que des actes malveillants ont été commis, nous devons communiquer immédiatement avec les services de police qui prendront en charge l'enquête et rencontrerons le jeune instigateur. Si aucun acte malveillant n'a été commis, nous rencontrons l'instigateur pour continuer l'évaluation de la situation et communiquer par la suite avec les services policiers. Dans tous les cas, si nous soupçonnons la présence de photos ou vidéos compromettantes, nous devons confisquer le cellulaire dans le mettant dans la poche prévue à cet effet afin de le remettre aux autorités compétentes. Une fois l'évaluation terminée et les services policiers interpellés, il faut rencontrer les parents des personnes impliquées et signaler les élèves à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut prendre le temps de recueillir les témoignages de toutes les personnes impliquées et qu'il ne faut jamais consulter les photos/vidéos, mais saisir les appareils sur lesquels pourraient se trouver ces documents compromettant. De plus, si une personne externe à l'école est impliquée, il faut toujours référer rapidement aux services policiers, mais qu'aucun policier ne peut nous demander de prendre en charge une enquête.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est la rencontre avec les témoins, victimes et instigateurs puisqu'il faut préserver l'intégrité des preuves et ne pas nuire à l'enquête policière et aux poursuites qui pourraient avoir lieu par la suite. De plus, lors de la rencontre avec la présumé victime, il est important de la rassurer et de mettre en place des moyens pour préserver son intégrité physique et psychologique.